

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DE CONSEIL MUNICIPAL  
Du 9 juillet 2019 à 20 heures 30**

L'an deux mil dix-neuf, le neuf du mois de juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Clair sur les Monts, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mario DEMAZIERES - Maire.

Etaient présents : Mmes GALLAIS, GERVAIS, RAILLOT, MM. DELERUE, LECARPENTIER, MONTREUIL, VALLEE, CLEMENT, LEBLE, LEMIEUX, SIMON, VASSELIN.

Absents excusés : MM FERCOQ, DUHAMEL

Mr DUHAMEL a donné procuration à Mme GALLAIS.

Madame Corinne GALLAIS a été élue secrétaire.

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 AVRIL 2019**

Le procès-verbal du 29 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

### **D 19/19 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Monsieur le Maire indique que le budget 2019 indique une différence du montant aux compte 023 et 021. Il demande aux membres du conseil municipaux de délibérer sur cette modification budgétaire.

Crédit à ouvrir						
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant
R	I	021	021	OPFI	Virement de la section de fonctionnement	0.10
<b>Total</b>						<b>0.10</b>
Crédit à réduire						
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant
R	I	13	1321	OPFI	Subvention non tranf Etat logements communaux	0.10
<b>Total</b>						<b>0.10</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder au vote de virement de crédits sur le budget de l'exercice 2019

### **D 20/19 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – DEPENSES IMPREVUES**

Monsieur le Maire indique que le budget 2019 indique que le taux des dépenses imprévues est dépassé (7,5 % des dépenses réelles). Il demande aux membres du conseil municipaux de délibérer sur cette modification budgétaire.

Crédit à ouvrir						
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant
D	I	23	2313	OPFI	Rénovation logement communaux	3288.40
<b>Total</b>						<b>3288.40</b>
Crédit à réduire						
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant
D	I	020	020	OPFI	Dépenses imprévues	-3288.40
<b>Total</b>						<b>-3288.40</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder au vote de virement de crédits sur le budget de l'exercice 2019

### **D 21/19 – FONDS NATIONAL DE LA PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FCIP)**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales a été mis en place en 2012. Le FCIP est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. La répartition dite de « droit commun » est de 13047 euros pour la commune.

## **D 22/19 – RECENSEMENT 2020**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la population communale sera recensée du 16 janvier au 15 février 2019.

Il y aura lieu de procéder au recrutement d'un agent recenseur pour cette période.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer le contrat et de procéder au recrutement de l'agent recenseur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire de signer le contrat et de procéder au recrutement de l'agent recenseur.

## **D 23/19 – FONDS D'AIDE AUX JEUNES**

Monsieur le Maire informe que le département réitère sa demande pour participer financièrement au Fonds d'Aides aux Jeunes moyennant un coup de 0.23 euros par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de ne pas participer au financement du fonds d'aide aux jeunes.

## **D 24/19 – GROUPEMENT DE COMMANDE – ACHAT FOURNITURES ET PETITS MATERIELS DANS LE CADRE DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL DE LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE INCENDIE**

Monsieur le Maire rappelle qu'un nouveau règlement départemental pour la défense extérieure contre l'incendie a été arrêté par la préfecture en date du 26 octobre 2017.

Ce règlement fixe de nouvelles règles en matière de défense extérieure contre l'incendie à la charge des communes. Ces nouvelles règles nécessitent pour les communes d'augmenter leur point de défense incendie. Ces points de défense incendie peuvent être des poteaux incendie, des bâches ou des points naturels.

Le syndicat d'eau et d'assainissement du Caux Central propose de porter pour l'ensemble de ses communes un marché en groupement de commande pour l'achat des fournitures et des petits équipements nécessaires à la maintenance des points d'eau incendie.

Il s'agira par conséquent d'effectuer des économies d'échelles non négligeable pour les communes.

La procédure appliquée pour la mise en concurrence sera celle des textes de la commande publique en vigueur .

Le projet de convention de groupement de commande est annexé à la présente délibération.

Il est demandé au conseil municipal de :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande conjointe entre le syndicat d'eau et d'assainissement du Caux Central et la Commune.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document qui serait la suite ou la conséquence de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document qui serait la suite ou la conséquence de la présente décision.

## **D 25/19 – POSTE AGENT TECHNIQUE**

Dans le cadre du remplacement de Madame Michèle VASSELIN ayant bénéficié de ses droits à la retraite, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'externaliser l'entretien des locaux publics (Mairie, Ecole, Sanitaires).

Il informe que l'association ISA d'YVETOT a fourni un devis comme suit :

- 10 heures de travail par semaine soit 10 X 18 euros = 180 euros par semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

## **D 26/19 – POSTE AGENT GARDERIE ET RESTAURATION SCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que pôle emploi a annoncé que le contrat de Madame Chantal LE BLOAS ne peut être renouvelé. Pôle emploi propose la possibilité de recruter un bénéficiaire du RSA. Il précise qu'il a saisi le président de l'association des Maires du département 76 qui a saisi la DIRRECTE pour une possible dérogation.

Il indique que si la réponse est négative, il souhaite obtenir l'autorisation du conseil pour signer un nouveau contrat et recruter l'agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le prochain contrat et recruter l'agent.

## **D 27/19 – RENOUELEMENT DE STAGE – AGENT TECHNIQUE**

Monsieur Thierry BOUTEILLER, agent technique est actuellement en année probatoire. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de renouveler son année de stage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le renouvellement de stage de Monsieur Thierry BOUTEILLER

## **D 28/19 – REMBOURSEMENT SINISTRE - GROUPAMA**

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de percevoir le montant de 209,40 euros pour le règlement de l'indemnité suite au sinistre de la tempête de 2018 par l'assurance GROUPAMA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la perception du montant de 209.40 euros de GROUPAMA

## **D 29/19 – DEPART RETRAITE DE MADAME MICHELE VASSELIN**

A la suite du départ en retraite de Madame Michèle VASSELIN, Monsieur le Maire souhaite lui remettre un bon cadeau pour les services rendus à la commune.

Il propose aux membres du conseil municipal de remettre la somme de 50 euros par année de service soit 1000 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la remise d'un bon à Madame Michèle VASSELIN pour service rendu à la commune.

## **D 30/19 – LONGUEUR DE VOIRIES COMMUNALES**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la longueur de voirie a changé.

La longueur de voirie déclarée en 2018 était de 9829.

Il y a lieu de déclarer en préfecture pour la DGF 2020 une longueur de 9872 mètres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à transmettre ce changement de longueur de voirie en Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.